

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

- 1- Convention Ligue de l'Enseignement
- 2- Prix des fermages suite au nouvel indice
- 3- Révision tarifs 2021 : concessions cimetière, salle des fêtes, Châtelet, studios, garderie
- 4- SIVS : Dissolution (transfert de personnel et de biens au profit des communes)
- 5- Subvention anciens combattants
- 6- Subvention camping 2020
- 7- Virement de crédits aide à l'énergie
- 8- ACCA : gratuité parcelle AM16 et droit de chasse sur terrain communal
- 9- 1001 Chantiers : rénovation accueil camping

Questions diverses

Présents : Richard PAILLOUX, Arnaud VIGER, Laurence ROBIN, Jacky BARATON, Angélique BOIRON, Eric BUTET, Marie-Claude COLLET, Sandrine TERRIER, Stéphane GODREAU, Martine FORMEY, Florent LARCHER, Daniel DAVIET, Frédéric DAVID, Martine FORMEY

Secrétaire de séance : Stéphane Godreau

Convention Ligue de l'Enseignement

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'installation d'une antenne de la Ligue de l'Enseignement dans une partie des locaux du Châtelet contre un loyer de 200 euros. De son côté, la Ligue s'engage à développer de nouvelles offres d'accueil collectif sur le site et des conditions particulières d'accès à ses propositions éducatives pour les habitants de la commune.

Prix des fermages suite au nouvel indice

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'application de l'indice national des fermages 2020 qui représente une variation de +0,55% par rapport à l'année 2019.

Tarifs cimetière, salles, studios

Le conseil municipal adopte (2 abstentions, 1 contre, 11 pour) les tarifs 2021.

| Cimetière Columbarium | Durée | Tarif 2021 | Cimetière Tombe | Durée | Tarif 2021 | Jardin du souvenir |
|----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| Concession | 10 ans 15 ans 30 ans 50 ans | 130 € 180 € 280 € 380 € | Concession | 30 ans 50 ans | 150 € 200 € | Gratuit |

| SALLE DES FETES DE SANSAIS | | Du 01/05 au 30/09 | Du 01/01 au 30/04 Du 01/10 au 31/12 | Cautions Dommages | CAUTION Economies d'énergie | ARRHES |
|-----------------------------------|--------------|----------------------|--|----------------------|-----------------------------|--------|
| Associations ^{(1) (2)} | Commune | 200 € | 230 € | 1 000 € | 50€ | 25% |
| | Hors commune | 270 € | 300 € | | | |
| Particuliers ⁽²⁾ | Commune | 170 € | 200 € | 1000 € | 50€ | 25 % |
| | Hors commune | 380 € | 430 € | | | |
| Professionnels | Commune | 300 € la journée | 350 € | 1000 € | 50€ | 25% |
| | Hors commune | 400 € la journée | 450 € | 1000 € | 50€ | 25% |
| Forfait ménage | | 100 € ⁽³⁾ | 100 € ⁽³⁾ | | | |

| LE CHÂTELET | | Du 01/05 au 30/09 | Du 01/01 au 30/04 Du 01/10 au 31/12 | CAUTION Dommages | CAUTION Economie d'énergie | ARRHES |
|---------------------------------|--------------|----------------------|--|------------------|----------------------------|--------|
| Associations ^{(1) (2)} | Commune | 250 € | 280 € | 1 000 € | 50 € | 25% |
| | Hors commune | 380 € | 430 € | | | 25 % |
| Particuliers ⁽²⁾ | Commune | 220 € | 250 € | 1000 € | 50 € | 25% |
| | Hors commune | 470 € | 500 € | | | |
| Professionnels | Commune | 400 € la journée | 450 € | 1000 € | 50 € | 25% |
| | Hors commune | 550 € la journée | 600 € | 1000 € | 50 € | 25% |
| Forfait ménage | | 100 € ⁽³⁾ | 100 € ⁽³⁾ | | | |

- (1) Les associations de la commune bénéficieront de la gratuité pour leur 1^{ère} manifestation de l'année.
- (2) La location "week-end" pour association ou particulier, s'entend du samedi matin au dimanche soir, un supplément de 50€ est facturé si la location débute le vendredi après-midi.
- (3) Le forfait ménage est indiqué au tarif indicatif de 100€, sous réserve de nouveaux protocoles sanitaires à mettre en œuvre. Autre solution ménage proposé, vente d'un "kit" ménage (fournir éponges, serpillère, produits etc) pour 30 €

| Studios | 01/09 au 31/05/2021 | 01/06 au 31/08/2021 | Disposition particulière et exceptionnelle |
|---|----------------------------|----------------------------|--|
| MOIS | 310 € | Sans objet | Réduction de 30% sur le 2 ^{ème} logement communiquant |
| Nuitée | 40 € | 60 € | |
| Semaine 7 nuitées | 160 € | 260 € | |
| Arrhes (sur réservations nuitée ou semaine) | 30% | 30% | |
| Cautions | 500 € | 500 € | |

Garderie

1 € le matin ; 1 € de 16h30 à 17h30 ; 1 € de 17h30 à 18h30 ; 8 € de 18h30 à 19h30

SIVS Amuré Sansais Saint Georges De Rex : proposition de dissolution

Le conseil municipal vote à l'unanimité la dissolution du SIVS qui s'accompagne de la répartition du personnel sur chaque commune et de l'actif entre les 3 communes.

Subvention anciens combattants

Le conseil municipal vote (1 contre, 13 pour) l'attribution une subvention d'un montant de 120 € à l'association des Anciens Combattants afin d'aider à financer leur fonctionnement et leurs aides sociales.

Subvention camping 2020

Le conseil municipal vote à l'unanimité le versement au budget camping une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.469 € destinée à amortir les investissements importants réalisés en 2013 et 2014, les charges trop importantes et le manque d'activité de l'établissement. Cette opération n'a rien à voir avec la Délégation de Service Public confié au délégataire et perdurera jusqu'à la fin de l'usure.

Virement de crédits aide à l'énergie

Le conseil municipal vote à l'unanimité le virement de crédit de 250 € qui vise à régulariser une aide pour la prise en charge d'une partie de l'électricité d'un administré incapable de s'acquitter de cette créance.

ACCA : gratuité parcelle et droit de chasse

Le conseil municipal vote (1 abstention 13 pour) le renouvellement de la convention du droit de chasse sur le marais communal (du 1er décembre 2020 au 30 juin 2026) et la mise à disposition gratuitement de la parcelle cadastrée AM 16 pour l'ACCA.

1001 Chantiers : rénovation accueil camping

Le conseil municipal vote à l'unanimité la rénovation de l'accueil du camping (remplacement des ouvertures) par l'entreprise Marteau après l'obtention d'une subvention dans le cadre des 1001 chantiers.

Questions diverses

- La préfecture a acté la démission de Patricia Alvès en date du 16 Novembre.
- Demande d'annoncer aux prochains conseils municipaux les ventes de maison et des droits de préemption.
- Demande aux élus de notifier à la mairie toute anomalie de déclenchement de l'éclairage public.
- Après un inventaire, les décorations de Noël seront installées dès que possible.
- M. Maitre a fait un travail de désherbage dans la commune bénévolement et il est envisagé de le mentionner dans « Parole de Pigouille ».
- Le PARC a répertorié 88.3 hectares pour la superficie du marais communal (marais accessible par terre).
- Demande de publier systématiquement un compte rendu du conseil municipal sur le site de la ville.